

Territoire de santé

Les établissements publics de santé du département de Vaucluse sont regroupés au sein d'un groupement hospitalier de territoire (GHT).

Le groupement hospitalier de territoire de Vaucluse

Conformément à la [loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#), les établissements publics de santé de Vaucluse, hormis le CH de Montfavet (établissement public de santé mentale), sont regroupés en un groupement hospitalier de territoire.

- > Centre Hospitalier du Pays d'Apt
- > Centre Hospitalier d'Avignon
- > Centre Hospitalier de Carpentras
- > Centre Hospitalier de Cavaillon-Lauris
- > Centre Hospitalier de Bollène
- > Centre Hospitalier de Gordes
- > Centre Hospitalier de l'Isle sur la Sorgue
- > Centre Hospitalier d'Orange
- > Centre Hospitalier de Vaison la Romaine
- > Centre Hospitalier de Valréas
- > Centre Hospitalier de Sault.

Cet ensemble représente un potentiel de 3 159 lits et places, dont 800 lits de médecine, 310 lits de chirurgie, 163 lits d'obstétrique pour un total de 70 000 séjours MCO.

Seront associés à cet ensemble fondateur l'ensemble des EHPAD publics du territoire ainsi que l'établissement public de santé mentale de Montfavet.

Les établissements s'accordent pour organiser une prise en charge graduée, coordonnée et hiérarchisée du patient au sein de filières définies par discipline.

L'établissement support est le centre hospitalier d'Avignon.

CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
DE CAVAILLON - LAURIS
119 Avenue Georges Clemenceau
CS 50 157
84304 Cavaillon Cedex
+33 (0)4 90 78 85 00
Nous contacter par courriel

<https://ch-cavaillon.fr/professionnels-de-sante/territoire-de-sante-352.html>